

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 29 MARS 2017

SOMMAIRE

- 1) Rien que ça !
- 2) Il s'enfonce...
- 3) JLM passe devant BH
- 4) Il va lui compliquer sa vie
- 5) Mac(r)onnerie avance à reculons
- 6) Il ne correspond à aucun
- 7) Pas de débat pour lui
- 8) Des illuminés devant la justice...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) L'Assemblée a rémunéré 52 épouses, 28 fils et 32 filles de députés en 2014



La plupart des députés assument, bravaches. D'autres bafouillent au téléphone. D'après une enquête de Mediapart, en 2014, au moins 115 députés (sur 577) ont salarié un membre de leur famille, en CDD ou CDI, sur un temps plein ou partiel. Huit élus sont même allés jusqu'à rémunérer deux de leurs proches.

« C'est la chasse aux sorcières ou quoi ? s'étrangle Franck Gilard (UMP), quand on l'interroge sur le CDD de trois mois accordé à son fils. Avec ces histoires de transparence, tout le monde nous pisse sur les godasses ! » Le président de l'Assemblée nationale lui-même, Claude Bartolone (PS) fait travailler sa femme depuis 2012 (« Je n'ai pas embauché ma femme, j'ai épousé ma collaboratrice ! » ressasse-t-il).



© Reuters

Jusqu'ici, l'identité des assistants parlementaires, ces "petites mains" employées sur fonds publics par les 925 sénateurs et députés, était jalousement gardée au secret. Mais leurs noms sont apparus

pour la première fois dans les « déclarations d'intérêts » des élus, mises en lignes le 24 juillet par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HAT), chargée de prévenir les conflits d'intérêts.

La plupart des députés n'y mentionnent pas le lien familial les unissant à tel ou tel collaborateur, mais en croisant ce "trombinoscope" inédit avec des informations récoltées ces dernières semaines dans les couloirs de l'Assemblée, Mediapart a pu reconstituer une liste relativement complète des députés signant des contrats en famille.

Ainsi, alors que le Parlement européen prohibe l'embauche de proches pour éviter tout emploi fictif ou de complaisance (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs) depuis 2009, la pratique touche au moins 20 % de l'hémicycle en France.

À l'Assemblée, la seule règle supposée prévenir les abus touche au salaire : pour un proche, il est plafonné à 4 750 euros brut par mois (voir ici notre précédente enquête sur le Sénat, un peu plus strict en la matière). Sinon, un député peut choisir librement son équipe et "distribuer" jusqu'à 9 504

Aucun contrôle n'a jamais été effectué, par exemple, sur les emplois offerts à leurs épouses par Jean-François Copé ou Bruno Le Maire, dont Mediapart a révélé l'existence (le contrat de Pauline Le Maire a finalement été interrompu en septembre 2013). Quelle plus-value cette psychologue pour enfants et cette artiste-peintre ont-elles précisément apporté au travail parlementaire ?

Alors certes, les députés ont raison de rappeler que des dizaines de conjoint(e)s ou d'enfants effectuent des tâches bien réelles, à Paris comme dans les permanences de circonscription. Certains de leurs arguments sonnent effectivement sincères, comme le besoin de recruter une personne de confiance ou de préserver un lien conjugal, souvent malmené par une vie politique chronophage.

« Il ne s'agit pas d'avantager sa famille, insiste le socialiste Michel Lesage (qui fait appel à son fils pour un CDD de trois mois de juin à septembre). Mais il n'y a pas de raison non plus de la pénaliser quand elle a les compétences. » Cela dit, lui ne se voit pas « salarier quelqu'un de (sa) famille en permanence... »

« Il peut y avoir des emplois fictifs en dehors de tout lien familial, réagit Linda Gourjade (PS), qui vient d'embaucher sa fille, diplômée de Sciences Po Toulouse. Je ne suis pas sûre que ce soit un facteur aggravant. » D'ailleurs, son collègue, Franck Gilard, s'emporte : « Si on nous l'interdit, alors il faut l'interdire dans les boîtes privées ! »

Quand on rappelle qu'il s'agit d'argent public, quelques élus font aussi valoir ce drôle d'argument : « Je n'épuise pas l'enveloppe à laquelle j'ai droit, souligne Jean-Pierre Door (UMP), qui vient de salarier son épouse. J'utilise 6 500 euros sur les 9 500 que l'Assemblée met à notre disposition pour payer nos collaborateurs ! » Finalement, parmi les députés de la liste interrogés par Mediapart, seul Étienne Blanc (UMP) se déclare « plutôt favorable à une interdiction, comme au Parlement européen ».

Mais pour bien évaluer la situation, encore faudrait-il que tous les parlementaires daignent remplir convenablement leur déclaration d'intérêts. Ainsi Jean-Pierre Mignon (UMP), qui, d'après nos informations, a salarié sa conjointe en 2014, a-t-il écrit « Néant » dans la case censée

lister ses collaborateurs. Sollicité par Mediapart, il n'a pas encore répondu à nos questions.

En fait, les formulaires ayant été remplis par les élus en janvier 2014, ils ne mentionnent pas les nombreux « CDD d'été » d'un, deux ou trois mois récemment accordés à un membre de la famille. Le socialiste Patrick Lemasle, par exemple, qui a recruté une première fille en mars 2014, puis une seconde en CDD pour juin et juillet, n'a pas pensé à mettre sa déclaration à jour.

Le recours aux enfants sur des contrats saisonniers est visiblement tendance. Le député Étienne Blanc (UMP) vient de prendre sa fille, étudiante en droit public, en « stage d'été sur 4 ou 5 semaines ». Idem pour le fils d'Yves Censi (UMP) ou celui de Béatrice Santais (PS). Le socialiste Hugues Fourage a salarié son fils en juin et juillet (après un CDD d'un mois, déjà, l'été dernier). Son collègue Philippe Vigier (UDI), le président du groupe centriste, vient aussi de recruter sa fille pour deux mois, « après deux ans dans une ambassade et juste avant qu'elle rejoigne son nouveau poste (dans le privé – Ndlr) à la rentrée ».

Francis Vercamer, lui, a bien signalé sa fille dans sa déclaration d'intérêts de janvier, mais pas encore sa conjointe. « Je prends (mon épouse) de temps en temps sur des CDD ponctuels, environ deux mois par an, justifie l'élu centriste. En général, c'est pendant les congés : en novembre, c'est pour préparer les vœux, en juin pour faire le bilan de l'année. » Pratique.

Si le socialiste Olivier Véran a bien pensé à mettre sa déclaration à jour à la mi-juillet, c'est pour signaler l'interruption du contrat de sa sœur. Dans ce sens là, c'est évidemment plus spontané.

Côté qualifications, il n'y a parfois rien à redire, comme lorsque la socialiste Estelle Grelier fait valoir le « DESS et le diplôme de Sciences Po Grenoble » de sa cousine « bilingue » (en CDI jusqu'en mars dernier). Mais le centriste Meyer Habib va jusqu'à ressortir « la mention au Bac » de son fils, pour expliquer l'octroi d'un CDD à temps partiel.

De son côté, l'UMP Claudine Schmid (élue par les Français expatriés en Suisse et au Liechtenstein) a vite fait de dégainer la « carte maîtresse » de son fils qui tient sa permanence outre-Léman : « Il parle le dialecte suisse-allemand et ça ne se trouve pas en France ! »

Certes, mais en Suisse ? De toutes façons, les élus

ont beau jeu de rappeler en chœur que certaines tâches de secrétariat n'exigent pas d'expertise particulière.

Certains « emplois familiaux » semblent tout de même très actifs en dehors de l'Assemblée. Ainsi, était-il opportun que Florent Boudié (PS) recrute à temps plein sa conjointe, Émilie Coutanceau, alors qu'elle occupe déjà un siège de conseillère régionale (plus deux autres mandats d'élue locale jusqu'en mars dernier) ?

Le fils de Michèle Fournier-Armand (PS), lui, exerce parallèlement, à temps plein, à la Mutuelle sociale agricole comme « gestionnaire de cotisations » – la députée précise du coup qu'elle ne l'emploie que « 7 heures par semaine ». Les filles de Jean-François Mancel (UMP) et Michel Françaix (PS), respectivement actrice et « intermittente du spectacle », semblent avoir trouvé à l'Assemblée un job alimentaire. Quant au conjoint de Laure de La Raudière (UMP), « exploitant forestier », il se transforme visiblement en assistant la moitié de la semaine.

Cette transparence sur les activités annexes des collaborateurs a un objectif : elle doit permettre, le jour où leur député se penchera sur leur secteur d'activité, de mieux identifier d'éventuels conflits d'intérêts.

Il est dommage, à cet égard, que la radicale de gauche Dominique Orliac, active sur les politiques de santé et du médicament, ait omis de mentionner le métier de son fils (en CDI jusqu'à cet hiver), un pharmacien qui effectuait « des remplacements » en parallèle. De même que celui de sa fille, médecin. Le nom de celle-ci, d'ailleurs, ne figure pas encore dans la liste des collaborateurs de la députée.

À l'arrivée, au-delà de quelques situations individuelles condamnables (à défaut d'être illégales), c'est surtout le nombre et la masse des emplois familiaux qui interpelle. Alors que le marché de l'emploi en France se contracte chaque trimestre davantage, comment les Français peuvent-ils regarder ces chiffres avec décontraction ? Dans les couloirs du Palais-Bourbon, des observateurs avisés rappellent aussi que la « sous-qualification » et le « sous-investissement » de certains emplois familiaux ont des répercussions directes sur leurs collègues, qui doivent redoubler de travail et parfois se contenter d'un salaire amputé.

Dans un communiqué, le syndicat FO des collaborateurs parlementaires rappelle l'urgente

nécessité de créer un statut pour ces milliers de salariés de l'ombre, privés de grille indiciaire et de convention collective.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Présidentielle 2017 : Fillon continue de perdre du terrain

Par Jean-Christophe Chanut



Plombé par les "affaires", François Fillon n'en finit pas de perdre du terrain dans les sondages sur ses rivaux Macron et Le Pen. (Crédits : © Charles Platiau / Reuters)

La dernière enquête BVA place Macron (26%) et Le Pen (25%) en tête du premier tour, largement devant Fillon (17%) qui perd du terrain.

A un mois du premier tour de la présidentielle, ça ne s'arrange pas pour François Fillon en difficulté dans les enquêtes d'opinion, si l'on en croit le dernier sondage BVA pour Orange et la Presse régionale*, publié le 24 mars.

C'est Emmanuel Macron qui arriverait en tête du premier tour avec 26% des intentions de vote, juste devant Marine Le Pen (25%) mais, attention, l'écart qui les sépare reste dans la marge d'erreur pour ce type d'enquête.

François Fillon perd 2,5 points à 17%

François Fillon est donc le grand perdant de cette

enquête avec 17 % d'intentions de vote, soit 2,5 points de moins en une semaine... Le recul du candidat "Les Républicains" semble surtout profiter au souverainiste, Nicolas Dupont-Aignan, en légère hausse à 4 % (+1).

À gauche, le duel entre Jean-Luc Mélenchon(+2) et Benoît Hamon (-1) a l'air de tourner à l'avantage du candidat de La France insoumise, crédité de 14 % d'intentions de vote alors que Benoît Hamon dégringole à 11,5 %.

Macron et Hamon ont l'électorat le moins stable

Il est aussi intéressant de voir quel candidat à l'électorat potentiel le plus stable. Si 82% des électeurs de Marine Le Pen, 69 % de ceux de François Fillon et 61 % de ceux de Jean-Luc Mélenchon se disent « sûrs de leur choix », ce n'est le cas que de 55 % de ceux d'Emmanuel Macron et 51 % de ceux de Benoît Hamon.

L'indice de participation est évalué à 76 % des Français inscrits sur les listes électorales qui se disent certains de voter au 1er tour, un pourcentage en nette augmentation (+3).

Au second tour, Emmanuel Macron l'emporterait avec 62 % des voix, contre 38 % à Marine Le Pen.

*Enquête réalisée en ligne du 22 au 24 mars, auprès de 1.431 personnes inscrites sur les listes électorales, selon la méthode des quotas. Marge d'erreur de 1,4 à 3,1 points.

LA TRIBUNE

III) Jean-Luc Mélenchon dépasse Hamon et séduit les écœurés de la politique

Rédaction Paris Match Belgique D'après un article Paris Match France de Bruno Jéudy

À moins d'un mois du premier tour, Jean-Luc Mélenchon est en train de marquer des points. Il remplit les salles et monte dans les sondages.



Jean-Luc Mélenchon ce dimanche 26 mars à Rennes, devant une salle comble. | ©AFP PHOTO / FRED TANNEAU

Jean-Luc Mélenchon arrive en forme au bon moment. Ses meetings font un tabac. Il a réussi son débat sur TF1. Il marque des points dans les sondages. Il se passe comme un moment de bascule pour le député européen qui est en train de réussir son premier pari : celui de dépasser le candidat socialiste qui pointe désormais derrière Jean-Luc Mélenchon. La dynamique est de son côté.

Benoît Hamon de son côté peine à se faire entendre. Et bien qu'en tête dans les enquêtes d'opinion, ça patine pour Emmanuel Macron. L'ancien ministre est moins flamboyant sur le terrain et ses réunions ne font plus plein : il n'a pas rempli le Zénith à Dijon et il a carrément fait un flop samedi à La Réunion.

L'expérience de 2012

Bien sûr, les chances de Jean-Luc Mélenchon de se qualifier pour le second tour restent très minces. Il talonne toutefois François Fillon et a dépassé Benoît Hamon. Le député européen engrange les déçus de la gauche mais aussi les écœurés de la politique. Un parti qui grossit à vue d'œil.

Jean-Luc Mélenchon a en fait tiré les leçons de son échec de 2012. Il a d'abord rompu avec les partis : le sien, celui du Front de gauche, le PC

aussi dont il malmène les dirigeants. Sa posture de candidat en guerre contre les appareils politiques paie et fait la différence avec Benoît Hamon englué avec le PS.



©AFP PHOTO / FRED TANNEAU – Jean-Luc Mélenchon à Rennes.

Résultat pour l'instant : il attire des déçus de Hollande qui préfèrent la rupture façon Mélenchon plutôt que le vote utile Macron. Hamon dans un étau

Le candidat socialiste est pris en étau entre Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon. Il y a un candidat de gauche de trop dans cette campagne. Benoît Hamon a beau dénoncer les « coups de couteau dans le dos » de la part de ses amis socialistes, rien n'y fait.



©AFP PHOTO / Lionel BONAVENTURE – Certains citoyens aimeraient voir Hamon et Mélenchon porter une candidature commune.

Le vainqueur de la primaire de gauche se débat contre ce « vote utile ». Mais il est en train de payer au prix fort son choix de fronder contre François Hollande pendant le quinquennat. Et surtout son incapacité à apparaître comme un candidat crédible pour l'emporter.

À moins d'un mois du premier tour, le président sortant fait tout en sous-main pour voir Emmanuel Macron lui succéder le 7 mai.

parismatch.be



IV) Jean-Luc Mélenchon l'homme qui peut compliquer la vie d'Emmanuel Macron



AFP

Contrairement à ce que on a pu lire et entendre ces derniers jours, le grand débat télévisé du lundi 20 mars, opposant Macron, Fillon, Hamon, Mélenchon et Le Pen, a changé la dynamique de la campagne. Explications.

Les attentes étaient très fortes avant le premier grand débat télévisé autour de Benoît Hamon, d'Emmanuel Macron et de François Fillon. Ces trois candidats monopolisaient la plupart des échanges et commentaires sur les réseaux sociaux. Pour des raisons très différentes. Les scores d'audience du débat du lundi 20 mars ont d'ailleurs été révélateurs de cet intérêt et de l'attention des citoyens.



Le débat a pourtant fait basculer les échanges. Il a modifié la dynamique de la campagne. Jean-Luc Mélenchon est celui qui a renversé la situation. Durant le débat il est celui qui a clairement retenu l'attention des internautes en recueillant 34,5% de part de voix sur les réseaux sociaux entre 21 et 24H. Les internautes ont tout d'abord salué ses " punch line " et relayés ses formules et attaques. Ils ont ensuite commencé à s'intéresser au contenu et au fond de son approche en fin d'émission. Pour ce qui est d'Emmanuel Macron le propos est très différent, car de très nombreux internautes " indécis " attendaient le débat pour être convaincus.

La prestation de l'ancien ministre de l'économie a été jugée relativement faible, même si tous étaient d'accord pour dire que, pour une première dans ce type d'exercice face à des ténors rompus aux débats, il s'en est sorti très honorablement. Le taux d'intérêt de ce candidat (nombre de requête sur son nom sur les moteurs de recherche durant le débat, nombre de visite de son site de campagne) est très fort. Il existe une véritable " envie d'être convaincu " par Emmanuel Macron. Mais il a déçu ce lundi 20 mars, ce qui explique sa faible part de voix (12,5%). On préfère ne pas en parler plutôt que critiquer.



Depuis ce débat, la dynamique de Jean-Luc Mélenchon ne cesse de s'installer et de progresser. Après avoir fait parler de lui, il a suscité un fort taux d'intérêt autour de son programme. Et il reste au coeur des préoccupations des internautes. L'objectif de cet exercice pour chaque candidat est d'émerger, ce que Jean-Luc Mélenchon a sans aucun doute réussi à faire. Le challenge est ensuite de transformer cette attention en soutien. Depuis le débat, Jean-Luc Mélenchon a réussi à maintenir l'attention avec 28,2% de part de voix sur les réseaux, au même niveau que François Fillon qui a pourtant eu une plus forte couverture médiatique, notamment grâce à L'Emission politique le 23 mars et l'affaire du cabinet noir largement relayé depuis. Les messages portent principalement sur le fond, et de très nombreux messages constatent avec étonnement que le programme de Mélenchon est construit et intéressant.



On constate donc une réelle dynamique en faveur de Jean-Luc Mélenchon, une montée positive qui se fait au détriment de Benoît Hamon et d'Emmanuel Macron. Pour le premier, l'effondrement de sa visibilité et son affrontement direct sont des explications claires. Pour Emmanuel Macron c'est plus surprenant car la logique s'inverse. Le leader d'" En Marche! " doit y prendre garde. Les ralliements, le programme, les actes de communication sont autant de prétextes à comparaison avec Jean-Luc Mélenchon, avec des réponses parfois décalées et souvent positives pour le candidat de la " la

France insoumise " qui apparaît comme le plus anti-système. Un argument pour des citoyens qui recherchent un candidat pour qui voter!

L'ensemble des données sont issues de l'observation des réseaux sociaux et du web, à l'aide des outils TALKWALKER, Make_Me_stats, Visibrain et Gravt. Ces observations se font à l'aide de requêtes et de croisements d'informations issues de l'expérience et de la connaissance des équipes de DENTSU CONSULTING. Pendant toute la campagne présidentielle, Challenges et Dentsu Consulting s'associent pour observer ce qui frémite sur les réseaux sociaux et internet, et que les sondages ne détectent pas forcément...

challenges.fr

V) Avec En Marche, le programme de Macron avance à reculons

Humanite.fr



Avec le programme d'Emmanuel Macron à la fin ce sera toujours le patronat qui gagnera. Photo : Reuters

Quiconque se verra proposer la brochure en forme de programme par les équipes de campagne d'Emmanuel Macron aurait intérêt à la prendre et se donner le temps de l'étudier. Derrière le slogan « retrouver notre esprit de conquête pour bâtir une France nouvelle », c'est le triomphe de la théorie du chacun pour soi. Mais avec toujours plus de cadeaux pour le patronat. Décryptage d'une arnaque qui vise à enfumer le peuple pour mieux servir les nantis.

Dans la brochure de 32 pages que les militants vêtus de chasubles floquées « En Marche » distribuent sur les marchés dans le cadre de la campagne électorale, Emmanuel Macron écrit qu'il veut « Une France qui se libère, pour ne plus être bloquée par des règles devenues obsolètes ». Voilà qui est suffisamment flou pour que chacun l'interprète comme il l'entend. La brochure nous dit aussi que « ce programme a été construit avec plus de 30 000 Françaises et Français de tous milieux sociaux et de tous âges, dans tous les territoires de France, au cours de 3 000 ateliers de nos comités locaux. Ils ont enrichi le travail de plus de 500 experts qui ont donné de leur temps et de leur expérience ». Fort de toutes ces informations, il convient d'analyser ce que propose vraiment le candidat Macron.

Cela démarre en page 6 avec ce titre : « Bien vivre de son travail et inventer de nouvelles protections », à quoi s'ajoutent sept propositions en page 7. La première est ainsi rédigée : « Sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés, par les indépendants et par les fonctionnaires : près de 500€ supplémentaires nets par an pour un salaire de 2.200€ nets par mois ! », nous dit la brochure avec un point d'exclamation. A supposer qu'il s'agisse de 480€ de plus pour un tel salaire, cela ne fait que 40€ par mois sur un salaire net de 2 200€. Mais comme cette hausse ne coûte rien aux employeurs, ce sont les cotisations des salariés versées pour la Sécurité sociale, les caisses de retraite et l'indemnisation du chômage qui diminuent.

Ce qui ne peut qu'augmenter leur déficit et conduire la Sécurité à moins rembourser les soins, les caisses de retraite à bloquer ou diminuer les pensions, l'UDEDIC à moins indemniser le chômage. A ce propos, la cinquième proposition de Macron nous indique que « l'insuffisance des efforts de recherche d'emploi ou le refus d'offres raisonnables entraîneront la suspension des allocations » aux demandeurs d'emploi. Voilà qui ouvre la porte à tous les abus pour rayer les chômeurs inscrits à Pôle emploi. La seconde proposition de Macron nous indique que « tous les smicards qui bénéficient de la prime d'activité toucheront par exemple l'équivalent d'un 13ème mois de salaire, soit 100€ nets de plus chaque mois ». Là encore, ce ne sont pas les patrons qui vont payer mais l'Etat avec l'argent des impôts que nous payons tous de diverses façons à commencer par la TVA sur tout ce que nous achetons.

Avec Macron c'est tout pour les patrons

En passant de la page 7 à la page 9 du programme d'En Marche, le point numéro 2 nous confirme que se sont bien les patrons qui seront les seuls gagnants de cette politique. Titré « nous réduirons le coût du travail », ce paragraphe est ainsi rédigé : « Nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs de 6 points en remplacement du CICE, et jusqu'à 10 points au niveau du SMIC : les employeurs économiseront près de 1 800€ par an et par salarié au SMIC, 2 200€ par an pour un salarié payé 3 000€ bruts par mois ». La brochure ne le dit pas, mais Macron veut augmenter la CSG des salariés et des retraités qui perçoivent plus que des bas salaires et des petites pensions pour rendre un peu de pouvoir d'achat aux salariés de bas de l'échelle comme aux petites retraites. Car à la fin c'est toujours le patronat qui gagne. En page 7, sur un salaire payé au SMIC, Macron baisse les cotisations du salarié afin qu'il perçoive 100€ de plus par mois en salaire net, mais en cotisant moins pour la santé, la retraite et le chômage. En page 9, nous apprenons que le patron économisera 150€ par mois sur ce même salaire payé au SMIC bien que le net soit en hausse de 100€ par mois. Comme si cela ne suffisait pas, la page 11 nous indique ceci : « Nous baisserons l'impôt sur les sociétés de 33,3% à 25% pour rejoindre la moyenne européenne. ... ».

Le contre exemple suédois pour les retraites

Si on voulait faire disparaître la Sécurité sociale, la retraite par répartition et l'indemnisation des chômeurs qui perdent leur emploi dans une société de plus en plus précaire, on ne s'y prendrait pas autrement. En page 13, la brochure éditée par l'équipe d'Emmanuel Macron dit d'une part « nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions ». Mais, en trois lignes, au dessus de cette affirmation l'ambition de Macron est ainsi rédigée : « Un système universel avec des règles communes de calcul des pensions sera progressivement mis en place. Le fait de changer d'activité ou de secteur sera sans effet sur les droits à la retraite.

Avec un principe d'égalité : pour chaque euro cotisé, le même droit à pension pour tous ». Comment faut-il interpréter ce dispositif qui s'apparenterait au système suédois ? Hier soir, au journal de 20 heures sur France 2, un reportage était consacré à ce qu'est aujourd'hui le système

de retraite en Suède. On est passé du calcul des pensions sur toute la carrière au lieu des quinze meilleures années. Et les pensions ne cessent de diminuer depuis, surtout pour les gens qui ont connu de longues périodes de précarité. En France aussi, le passage du calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures années a fait diminuer les pensions, suite à la réforme Balladur de 1993. En Suède, partir en retraite à 61 ans ne donne aujourd'hui qu'une pension égale à 50% du salaire. Il faut travailler jusqu'à 67 ans pour espérer percevoir en retraite 70% de son salaire. Entre 2010 et 2014, les pensions de retraite ont diminué de 60€ par mois en Suède.

Avant de se laisser séduire par l'arnaque du siècle, mieux vaut donc lire attentivement ce que propose le candidat Macron.

Gérard Le Puill

l'Humanité.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Lagarde : Macron « ne correspond pas à ce que les centristes ont défendu »

Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI, était ce matin l'invité de Territoires d'Infos sur Public Sénat et Sud Radio. Le soutien de François Fillon a martelé son attachement à « parler du fond », sans jamais évoquer les affaires dans lesquelles est englué son candidat.

Par Alice Bardo

D'après un sondage Ipsos-Sopra Steria pour France Télévisions et Radio France, François Fillon bénéficie de 18% des intentions de vote, contre 24% pour le leader d'« En Marche ! » et 25% pour la candidate du Front national. « Certes jamais un candidat en troisième position dans les sondages n'a réussi à dépasser le premier tour, mais jamais une élection n'a été aussi imprévisible », se rassure Jean-Christophe Lagarde.

L'indéfectible soutien du candidat LR en appelle aux indécis - « 40% des gens » - et attribue la responsabilité de leur indétermination à la teneur du débat politique : « On ne parle pas du fond donc ça les laisse dans l'expectative. » Le député-maire de Drancy estime que « la bonne stratégie est de revenir au projet ». Exit donc les affaires qui « excitent » les journalistes, celles dans lesquelles est englué son candidat. Jean-Christophe Lagarde veut parler « école républicaine », réforme du CDI, résorption du déficit de la Sécurité sociale et contractualisation du droit du travail. Des sujets sur lesquels il s'accorde avec François Fillon. Sur d'autres, il a « permis de faire bouger son programme ». Il se réjouit ainsi que le candidat LR soit « aujourd'hui convaincu qu'il faut rendre l'Europe utile ».

Macron et Mélenchon « servent les intérêts des Etats-Unis et de la Russie »

L'Europe, c'est l'occasion pour le président de l'UDI d'égratigner les autres candidats : « Si Mélenchon et Le Pen n'existaient pas, Trump les inventerait car ils servent les intérêts des Etats-Unis, de la Russie et de la Chine, mais pas de la France. » Quant à Emmanuel Macron, candidat qui se veut rassembleur, son programme « ne correspond absolument pas à ce que les centristes ont défendu ». Pourtant, force est de constater que l'ancien ministre de l'Economie a trouvé des soutiens UDI et Modem. « Mercier a suivi Bayrou », commente-t-il.

Concernant les quatre sénateurs UDI et des six du Modem qui ont rallié Macron, il y voit une « opération qui vise à masquer le retour en masse des ministres socialistes de François Hollande. » Une théorie du complot à l'image de celle du cabinet noir qu'a lancé son candidat en fin de semaine dernière. A ce propos, Jean-Christophe Lagarde considère que « toutes les affaires judiciaires déclenchées donnent lieu à des fuites dans la presse, alors qu'elles soient organisées par l'Élysée je veux bien le croire ». Une accusation

portée à l'égard du président de la République, qu'il attaque également au sujet de la situation en Guyane : « Il a trahi ses promesses. »

publicsenat.fr



VII) Pourquoi Mélenchon ne veut pas participer au débat présidentiel de France2

Le candidat de la France insoumise ne veut pas être de la "chair à buzz".

Alexandre Boudet



AFP-Jean-Luc Mélenchon ne veut pas participer au débat de France2 prévu le 20 avril.

POLITIQUE - Pour lui, c'est non. Jean-Luc Mélenchon ne veut pas participer au troisième débat présidentiel que France2 prévoit d'organiser jeudi 20 avril avec l'ensemble des prétendants. Le candidat de la France insoumise s'en explique dans un post de blog publié ce mardi 28 mars et intitulé "Contre l'assignation à débattre".

Le héraut de la gauche radicale revient d'abord sur sa participation (réussie) au premier débat avec les cinq favoris sur TF1. "La conduite de l'émission a donc été remarquable puisque dans une situation totalement nouvelle et avec des contraintes aussi incroyables, tout s'est bien passé", écrit l'eurodéputé.

Mais c'est ensuite que tout se complique. C'est

d'abord le format des deux autres débats qui lui pose question. Alors que la première émission avec cinq candidats a duré plus de trois heures, il a peur que les compteurs soient explosés (il évoque au moins quatre heures) avec la confrontation à onze prévue le 4 avril sur BFMTV et Cnews. S'il fait part de son "scepticisme", il n'annonce pas son intention de renoncer à ce qui est annoncé par les diffuseurs chaînes comme le "premier débat démocratique de l'histoire". Ce que feint d'ignorer Nicolas Dupont-Aignan dans sa réaction au post de blog de son rival.



N. Dupont-Aignan @dupontaignan
Mélenchon a peur de débattre avec tous les candidats! Tellement facile de n'accepter que les discussions d'habités !

Les deux hommes ne devraient en revanche pas se retrouver sur le plateau de France2. Jean-Luc Mélenchon est en colère contre la chaîne du service public qu'il accuse de vouloir faire uniquement faire du "spectacle". Et le candidat de citer L'Emission politique, "véritable traquenard" selon son expression.

Il enrage surtout sur la date choisie. "La chaîne ne s'est pas demandée si nous sommes d'accord pour mettre en jeu toute notre campagne 48 heures avant le vote, ni ce que nous avons prévu de faire à cette date, ni s'il est décent et conforme qu'une campagne électorale s'achève par un événement auquel il est impossible de répliquer le cas échéant", dénonce le candidat. Il n'aura, de fait, que la journée du vendredi pour revenir sur d'éventuels problèmes survenus lors de l'émission, puisque la campagne s'arrête le vendredi soir à minuit.

Pour ces eux raisons, Jean-Luc Mélenchon refuse "d'être réduit de cette façon grossière en chair à buzz". Il conclut en disant qu'il n'acceptera pas une telle proposition après le lundi 17 avril.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

VIII) Le "Clan du loup blanc", un groupuscule néonazi devant la justice



Des membres du "clan du loup blanc" dans l'attente ce lundi de l'ouverture de leur procès au tribunal correctionnel d'Amiens. (FRANCOIS LO PRESTI / AFP)

Un groupuscule néonazi aurait commis des vols et des agressions depuis plusieurs années en Picardie. Dix-huit de ses membres ou sympathisants, dont le sulfureux Serge Ayoub, comparaissent dès ce lundi au tribunal correctionnel d'Amiens.

L'Obs avec AFP

Dix-huit prévenus, membres ou sympathisants du groupuscule néo-nazi White Wolves Klan (le Clan du loup blanc) dont la figure de l'ultra droite Serge Ayoub, comparaissent, à partir de ce lundi 27 mars, devant le tribunal correctionnel d'Amiens. Les prévenus, âgés de 22 à 53 ans, dont 16 ont été placés sous contrôle judiciaire, devront s'expliquer, durant ces quatre jours de procès, sur de nombreux faits de violences avec arme, de dégradations de biens, notamment par incendie, et de vols aggravés commis entre 2012 et 2014.

Selon l'enquête, ces faits, commis aux alentours du petit village de Ham dans la Somme, concernent à la fois des règlements de comptes entre des "groupuscules rivaux, des personnes d'origine étrangère ou encore des personnes qui ne respectaient pas les règles du clan". Ainsi, pour en faire partie, il fallait respecter "le règlement intérieur" d'un groupe "très hiérarchisé" qualifié de "groupe de combat" au "fonctionnement paramilitaire".

Ces quatre jours de procès tenteront de lever le voile sur les pratiques et l'histoire complexe du White Wolf Klan, présenté à l'origine comme une confrérie de bikers... bien que, comme le souligne "le Courrier picard", aucun membre ne possédait de moto.

Des règlements de comptes entre groupes rivaux

Le Clan du loup blanc compte parmi ses rangs d'anciens partisans de Troisième Voie, une organisation dissoute en juillet 2013, après la mort du militant d'extrême gauche Clément Méric en juin 2013, suite à une rixe dans laquelle étaient

Le groupuscule avait à sa tête Serge Ayoub, ancien chef des skinheads d'extrême droite parisiens et des Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR). Ce dernier groupuscule s'est également vu dissous par les pouvoirs publics en 2013. Mais l'un de ses membres, Jérémy Mourain n'entendait pas en rester là. L'homme, aujourd'hui âgé de 27 ans, a ainsi fondé dans la foulée le White Wolves Klan aux côtés de Jérôme Bailly. Il est reproché à Serge Ayoub d'avoir donné à ce dernier l'ordre d'attaquer un groupe rival en 2012, des faits pour lesquels Serge Ayoub est poursuivi pour complicité de violences aggravées.

Des activités violentes

Sous l'influence de Jérôme Bailly, "le clan change progressivement de nature et passe d'un groupe à tendance essentiellement politique à un groupe plus violent, principalement tourné vers l'organisation d'actions de type criminel, sous couvert d'un groupe de motards" révèle l'enquête. "Libération" rapporte que le groupuscule s'inspirerait de la série "Sons of Anarchy", en développant une série d'activités particulièrement violentes. Dont des rites d'intégration (se dessiner par scarification une croix sur la main gauche) ou encore des entraînements au combat.

Selon leur degré d'implication dans le groupuscule, les prévenus sont poursuivis pour organisation d'un groupe de combat, participation à un groupe de combat ou associations de malfaiteurs.

M.C avec AFP L'Obs avec AFP Journaliste

**A Suivre...
La Presse en Revue**